






EXPÉRIENCE – FICHE N°3

ACTION PILOTE

Installation en filière AOC Banon

CRÉATION D'UNE NOUVELLE ACTIVITÉ en élevage caprin fromager

Commune de L'Hospitalet



-  **Mobiliser du foncier agricole**
-  **Favoriser l'installation et la transmission agricole**
-  **Appuyer une filière agricole territorialisée**

Origine de la démarche

Le plan d'action caprin a été initié par la FRECAP (Fédération Régionale de l'Élevage Caprin) en 2004 en collaboration avec ses partenaires professionnels agricoles (Chambre d'Agriculture, ADASEA, SAFER) et les collectivités (PNRL, Communautés de Commune du territoire) pour répondre à une problématique de développement de la filière caprine suite à la reconnaissance en 2003 de l'AOP *Banon*.



Objectifs

-  **Maintenir une dynamique d'installation en élevage caprin** pour répondre à la demande en lait et fromages de Banon.
-  **Mobiliser les partenaires dans une démarche d'animation** proche du territoire et mettre au point des outils fonciers transférables.

Acteurs et partenaires

- Communauté de communes de Banon et Forcalquier pour l'action pilote (24 communes) maître d'ouvrage de l'opération
 - La démarche est pilotée par la FRECAP (maître d'œuvre) qui s'appuie sur un animateur mis à disposition sur le projet pour un mi-temps pendant 3 ans.
 - Des partenaires techniques : SAFER, ADASEA, Chambre d'Agriculture, CERPAM
- Financements : 128 000 € SUR 3 ans pour l'action pilote financés par :
 Conseil Régional PACA 22 000 € Conseil Général 04 16 610 € FEOPA 19 400 € FNADT 40 100 €, autofinancement collectivités 30 100 €

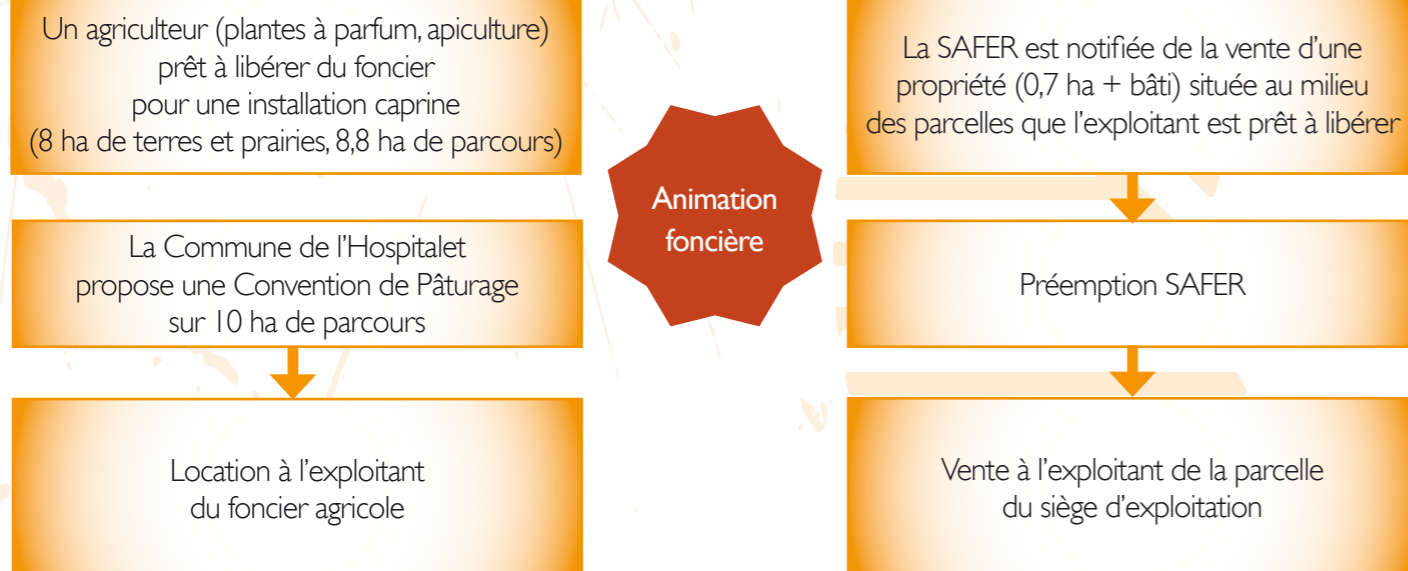
Résultats – Mise en œuvre

Des actions concrètes mises en œuvre sur le territoire de l'action pilote :

- Des installations abouties en élevage caprin : des installations par création de nouvelles unités foncières suite à une mobilisation de foncier s'appuyant sur des repérages locaux, une animation et l'intervention de la SAFER.
- Des confortations d'élevage caprin : recherche de foncier pour accroître la surface pastorale ou fourragère, développement du sylvopastoralisme, conseil aux jeunes agriculteurs en phase d'installation.
- Un appui aux candidats en élevage caprin avec une information continue aux porteurs de projet et une adaptation de la recherche foncière aux besoins des candidats à l'installation.

Un exemple d'installation aboutie en élevage caprin fromager sur la commune de l'Hospitalet

Un repérage des opportunités foncières, une identification des candidats à l'installation, une animation en partenariat avec les structures agricoles et les élus du territoire



Installation économe en investissements et moyens de production

- Investissements réalisés par l'exploitant 93 K€ (hors logement et foncier personnel).
- Financements par apport personnel, prêts bancaires et subventions (Plan bâtiment d'élevage et Aide Conseil Général : 36,5 K€).
 - Foncier pour le siège de l'exploitation.
 - Bâtiment d'élevage bois 300 m auto-construction.
 - Fromagerie.
 - Machine à traire.
 - Cheptel.
 - Tracteur.





L'exploitation 6 ans après, une exploitation insérée dans le tissu économique local

- Une exploitante et une aide familiale à temps plein.
- 40 chèvres en production.
- Commercialisation locale : épiceries, restaurants, marchés saisonniers, vente à la ferme.
- Système pastoral : 8 ha de terres et prés et des parcours en colline : la seule exploitation d'élevage présente toute l'année sur la commune.
- La remise en valeur d'un hameau abandonné.
- Des projets : création d'un bâtiment de stockage au siège de l'exploitation pour faciliter le travail, projet de gîte d'étape pour valoriser le bâti en ruine.







Les points forts de la démarche – les limites

Les difficultés rencontrées

-  Le temps d'intervention très court lors d'une préemption SAFER (Fiche outils n°4 Opérateurs foncier). Mais envisageable aussi par vente amiable après animation foncière et repérage des propriétés libérables.
-  Difficultés d'accès à du foncier disponible.


Les conditions de reproductibilité

-  Une collectivité, des propriétaires ou des exploitants prêts à faciliter l'installation, à mettre à disposition du foncier peu ou sous exploité.
-  Un document d'urbanisme qui permet la création de nouveaux sièges d'exploitation (zone A classique).
-  Un vivier de candidatures identifiées et un accompagnement personnalisé auprès des candidats (en lien avec le Répertoire Départ Installation de la Chambre d'Agriculture).
-  Une mobilisation concertée des partenaires pour faire preuve de réactivité lors de mutations foncières.

Les limites du projet pour une reproduction de cette action

-  Besoins en termes d'animation foncière important sur le terrain.

Les facilitateurs à mettre en place

-  Un système de portage foncier pour constituer des réserves de foncier agricole disponible.



fiche
expériences n°2

Référents – Contacts

Référents techniques :

Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence
Sabine Hauser – Chargée de Mission Foncier

SAFER PACA

Laurent Vinciguerra – Directeur 04 SAFER PACA

Réalisation et contacts

SAFER PACA

Direction Départementale des Alpes de Haute-Provence
Route de la Durance CS20017 - 04 107 Manosque Cedex
04 88 78 00 04 – Email: dds04@saf-er-paca.com

Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence

66, boulevard Gassendi – BP 117 – 04004 Digne-les-bains cedex
Tél. 04 92 30 57 57 – Fax : 04 92 32 10 12
Site internet: www.agriculture04.fr

